



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Procès-verbal Conseil Fédéral du samedi 8 novembre à 14h00

Présents : Mathieu BATTE, Samuel CAILLET, Philippe CARRIER, Dominique DESHAYES, Gilles GUIGNARD, Jean Pierre HATTET, Michèle LASSERRE, Sylvain GREGOIRE (arrivé à 14h15).

Absents excusés : Laurence MONFORT, Jean Marc VALLEE.
Stéphane THOUMAZOU.

Absents non excusés :

Invités : Robert DEMANGEON, Philippe MOSSER (arrivé à 14h30).

Pouvoirs : Jean Marc VALLEE donne son pouvoir de vote à Philippe CARRIER.
Laurence MONFORT donne son pouvoir de vote à Michèle LASSERRE.

Ouverture de la séance à 14h00

- Bienvenue et introduction de Philippe qui démarre la séance dans ce nouveau format du Conseil Fédéral.
- **Élection du Vice-Président** : candidature de Laurence MONFORT et vote :
 - 7 votants + 2 pouvoirs = 9 voix.
 - 9 voix pour, Laurence MONFORT est élue Vice-Présidente de notre Fédération.
- **Validation de 2 nouveaux juges** : Ayrton GRANDVOINNET et Didier OLIVIER
 - 7 votants + 2 pouvoirs = 9 voix.
 - 9 voix pour, les 2 juges sont confirmés.
- **Validation pour distribution PV commission juges 28 octobre**
 - 7 votants + 2 pouvoirs = 9 voix.
 - 9 voix pour, le PV peut être diffusé sur le site de la Fédération.
- **Archives de la comptabilité** – prochaine action
 - Gilles GUIGNARD contactera Yvan COSTA pour voir si les archives sont totalement perdues.
 - En fonction de la réponse de Monsieur COSTA, il faudra préparer un document qui permettra de déresponsabiliser notre trésorière de l'absence de comptabilité pour la période antérieure à l'élection du nouveau bureau.
 - Philippe CARRIER va contacter la personne (club Arc en Ciel) qui a validé les comptes pour voir si des historiques sont disponibles.
 - Selon les retours, le Conseil Fédéral décidera des suites à donner.

Sylvain GREGOIRE et Philippe MOSSER nous rejoignent.

- **Retour MAIF et visio-conférence** :
 - Des clubs ont posé des questions au sujet de l'assurance.
 - Certains clubs ne comprennent pas les réponses.
 - Une visio-conférence est prévue avec la MAIF le mardi 2 décembre à 15h.
 - Samuel CAILLET demande si les concurrents étrangers (licenciés en France ou non) sont-ils couverts ? ⇒ La MAIF indique que les concurrents non Licenciés ne sont pas couverts. Gilles GUIGNARD indique que les pilotes non licenciés doivent avoir une assurance Responsabilité Civil suffisante et équivalente à celle de la MAIF pour la FFMN.
 - Un document détaillé sera produit après l'échange avec la MAIF.
 - Michèle L va transmettre à Gilles G notre contrat d'assurance pour voir si l'assurance de la FFM (Axa) ne serait pas plus compétitive.
- **14h30 : Philippe MOSSER - Nouvelle catégorie** : Eco Start



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

- Le Club de SELESTAT se propose d'aider la FFMN à lancer la catégorie Eco Start en France. C'est une catégorie qui a été créée en Allemagne en 1999. Le but était de créer une catégorie ouverte à la compétition, avec des bateaux fiables, des couts maîtrisés et du matériel facile à se procurer. Le prix d'un bateau avoisine les 300€ sans radio.
- Le Club de SELESTAT pratique cette catégorie depuis 2009 et participe aux concours organisés en Allemagne et en Suisse.
- En moyenne 12 à 16 concurrents inscrits par concours.
- Beaucoup de débutants sont passés par cette catégorie pour se lancer ensuite dans les autres catégories du M.
- En développant cette catégorie en France, nous pensons pouvoir attirer plus de nouveaux et notamment des jeunes.
- Le Club de CESTAS souhaite lancer cette nouvelle catégorie. La Fédération aidera financière le club du MYCA à l'achat de ces bateaux.
- **Projets 2026 :**
 - Filets de protection section MRC et M
 - Suite à l'incident de cette année en MRC lors du concours de Therdonne qui nous a permis de nous mettre en conformité avec la législation française (RTS).
 - Le club du Myca (Cestas) a fait l'acquisition de 20 m de filet spécifique.
 - Un incident lors de la Coupe de France à Cestas a permis de valider le fonctionnement du filet en arrêtant le bateau et en préservant son intégrité.
 - Le fabricant du filet a été contacté pour un devis d'achat pour 2 jeux de filets (5 x 20m par jeu de filet et un petit filet pour la zone de pilotage).
 - Le budget pour l'acquisition par la Fédération de ces filets est de 2215€ pour les 2 jeux de filets.
 - Campagne d'adhésion et mise à jour communauté
 - La campagne d'adhésion sera ouverte le 14 décembre.
 - Le listing de leurs membres sera envoyé à chacun des présidents de club pour fiabilisation des données dans ASSOCONNECT.
 - Les tableaux d'affiliation et adhésion des membres seront préparés avant l'AG.
 - Site internet et données personnelles
 - L'équipe de la commission « Communication et digitale ») a travaillé sur le cahier des charges du nouveau site Web de la Fédération.
 - Le cahier des charges reprend les fonctionnalités du site actuel en ajoutant nos nouveaux besoins (coffre-fort de documents, possibilité de déposer des vidéos, photos, reportages, etc).
 - Cout de développement par un professionnel :
 - 5400 €, incluant 2 ans de correctifs.
 - Développement des évolutions sur devis ensuite.
 - Délai : 6 mois de travail.
 - Modèles : <https://www.ufolep.org/> - <https://www.ffvrc.fr/>
 - Hébergement : OVH - Formule VPS2.
 - Cout : 85,68€/an.
 - Domaine : 9,35€/an.
 - Référents Régionaux :
 - MEDITERRANEE : Stéphane DUMONT.
 - SUD OUEST : Eric CHADEFFAUD.
 - EST : Christophe HELIARD.
 - OUEST : Yvon CORRE.
 - NORD : ouvert.
 - IDF : ouvert.



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

- Commission sécurité :
 - La liste des membres est en cours de finalisation.
- Calendrier Fédéral de manifestation
 - Présentation du nouvel outil par Jean-Pierre.
 - Le nouvel outil est prêt.
 - Le calendrier 2026 sera finalisé pour fin février.
 - Les référents régionaux auront pour mission de recueillir les dates auprès des clubs et d'en assurer la cohérence à l'échelle régionale. Ils collaboreront ensuite avec Jean-Pierre HATTET, notre référent national, afin de consolider l'ensemble des calendriers. .
 - Jean-Pierre et Mathieu regarderont pour automatiser la préparation des RTS et VISA à partir de ce calendrier.
- Subventions et dons aux associations (Cerfa 11580)
 - Une association d'utilité public permet aux membres de déduire fiscalement certaines des dépenses au titre des activités réalisées pour le club ou pour la fédération.
 - La FFM étant d'utilité public, la FFMN étant adhérente de la FFM est d'office d'utilité public.
- Visio FFMN trimestrielle – Présidents de club
 - En accord avec le comité, une instance sera organisée trimestriellement.
- Calendrier interne FFMN
 - Conseil Fédéral 3 fois par an.
 - Philippe proposera un Doodle pour caler les dates.
- Indemnisation juges FFMN
 - Un groupe de travail doit être monté en 2026 pour vérifier quelles sont les possibilités légales de défraiement des juges et d'harmonisation des défraiement entre les disciplines.
- Communication directe aux licenciés
 - Des communications seront adressées aux adhérents de la Fédération via Assoconnect.
 - L'objectif est de donner de la visibilité aux adhérents des actions menées par notre Fédération.
- La FFMN, pourquoi, pour qui ?
 - En 2026, il faudra travailler une plaquette qui permettra de présenter l'intérêt des clubs à adhérer à notre Fédération.
- Manifestation juillet 2026 avec les fédérations voiture et d'aéromodélisme
 - Philippe a été contacté pour la participation de notre Fédération à une manifestation organisée dans les Alpes ⇒ Attente de précision pour donner une suite.
- **Fonctionnement :**
 - Accès Conseil Fédéral à la comptabilité sur Assoconnect pour les membres du conseil Fédéral
 - Les membres qui le souhaitent peuvent être formés pour consulter la comptabilité de notre Fédération.
 - Retour sur l'Assemblée Générale de l'OD d'Ile de France
 - Une assemblée générale a été organisée le 1^{er} Novembre pour discuter de la dissolution de l'OD IDF
 - Philippe CARRIER a participé à cette réunion en tant que président du club fédéral.
 - Pour la dissolution, Philippe CARRIER a précisé que les statuts de l'OD IdF prévoient une rétrocession des actifs de l'OD à la Fédération en cas de dissolution et que les données enregistrées au RNA ne sont pas à jour (Philippe CARRIER est toujours président alors qu'il a démissionné il y a 2 ans et Jean Marc VALLEE est toujours secrétaire).
 - Suite à cela, Yvan COSTA a violemment agressé verbalement Philippe CARRIER puis il a quitté la visio conférence. Ceci est inadmissible surtout venant d'une personne qui a siégé de nombreuses années à différents Comités Directeurs de la FFMN. Nous rappelons que le respect des personnes et des règlements est un principe fondamental auquel nous ne pouvons pas déroger.



FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

- **Rétrocession aux clubs suite dissolution OD**
 - En cas de dissolution d'une OD et de rétrocession des actifs vers la FFMN, le Conseil Fédéral propose que ces actifs soient redistribués aux clubs adhérents à l'OD en 2025 en fonction du nombre de licenciés.
 - 8 votants + 2 pouvoirs = 10 voix.
 - 10 voix pour, les actifs de l'OD seront redistribués aux clubs adhérents de l'OD.
- **Finance - Présentation, discussion et approbation**
 - Règlement financier 2026
 - Présentation par Philippe et Michèle.
 - Budget 2026
 - Présentation par Philippe et Michèle.
 - La Fédération dispose d'une réserve de 12 000€ qui peut être débloquée si besoin.
 - Pas d'indemnité prévue pour les déplacements du Conseil Fédéral.
 - Samuel intervient pour discuter de l'indemnisation des Juges MRC et plus particulièrement de l'indemnisation du juge arbitre.
 - Philippe indique qu'il y a un déséquilibre entre l'indemnisation d'un juge principal MRC et un juge maquette qui est moins indemnisé (40€ maximum par jour).
 - Un travail est à réaliser pour trouver le juste équilibre du montant de l'indemnisation des juges (voir projets 2026).
 - 8 votants + 2 pouvoirs = 10 voix.
 - 9 voix pour et 1 voix contre.
 - Le budget est approuvé par le conseil Fédéral.
- **Site internet**
 - Robert rappelle son souhait de ne plus administrer le site FFMN dans un futur proche.
 - Action de doublure avec Jean Marc MOCOEUR en cours, mais Jean-Marc est désormais en mesure de reprendre le site.
 - Attention aux communications qui passent par FaceBook et qui ne passent pas par le site de la FFMN.
 - Action prise par la commission digitale et communication.
- **Liste licenciée pour juges et mise à jour de la communauté**
 - Cette liste sera mise à disposition dans ASSOCONNECT à partir du 1^{er} trimestre 2026.
 - Les directeurs sportif et le secrétaire de la commission des juges doivent déterminer :
 - Les données à mettre à disposition.
 - Qui peut accéder à l'extraction des données.
 - Michèle LASSERE se chargera de maintenir le fichier.
- **Assemblée Générale Ordinaire :**
 - Validation de l'ordre du jour
 - L'ODJ est validé.
 - Lieu : Angoulême.
 - Il faut s'assurer que les responsables de section préparent leurs bilans de l'année 2025 et présentent leurs projets pour 2026.

Fin de la séance : 18h05

Philippe CARRIER
Président FFMN

Mathieu BATTE
Secrétaire FFMN